

## **Déclaration du SNTRS-CGT au procès-verbal du dépouillement de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration (CSA)**

Pour le SNTRS-CGT

Madame Tack, Co-secrétaire générale de la liste SNTRS-CGT demande que lui soient communiqués les résultats détaillés entre les deux délégations DR16 et DR19 au-delà des résultats globaux affichés en application de l'arrêté du 27 mai 2022 prévoyant pour le CNRS une formation spécialisée de service pour la délégation régionale Paris-Normandie.

Madame tack souligne la difficulté rencontrée par les agents CNRS pour récupérer les codes de confirmation sur leurs téléphones notamment pour les personnels en mission dans des zones reculées.

Elle souligne également la complexité de la procédure de mise en œuvre par le ministère pour les agents CNRS car les numéros NIR n'ont pas été fournis. Seule la procédure via France Connect était accessible mais difficile d'accès pour certains personnels ?

Cela est dommageable pour l'expression d'un vote démocratique.

Madame Tack estime également les catégories d'adjoints techniques pénalisées par la procédure de vote électronique. Elle affirme que ce vote est un vote de classe, ce qui est inadmissible.

A cause de ces difficultés rencontrées dans l'activations de leur adresse mail « @cnrs.fr », de nombreux agents ont été empêchés de voter au CSA et CAP/CCP au CNRS, et par là même au CSA du ministère. Ceux qui y sont parvenus, ont dû, entre autre, faire appel à la hotline de la DSI du CNRS afin de réinitialiser leur mot de passe de leur messagerie et accéder ainsi à toutes les informations indispensables pour voter au CNRS et au ministère.

Le taux de participation de 25% pour le CNRS est largement inférieur à 2018. Elle souligne que 8% seulement des agents ont voté au ministère, ce qui représente une obstruction au vote.

SNCS-FSU et Sud recherche EPST Solidaires déclarent partager les déclarations du SNTRS-CGT.

Le SGEN-CFDT souligne la complexité de la procédure ministérielle.